

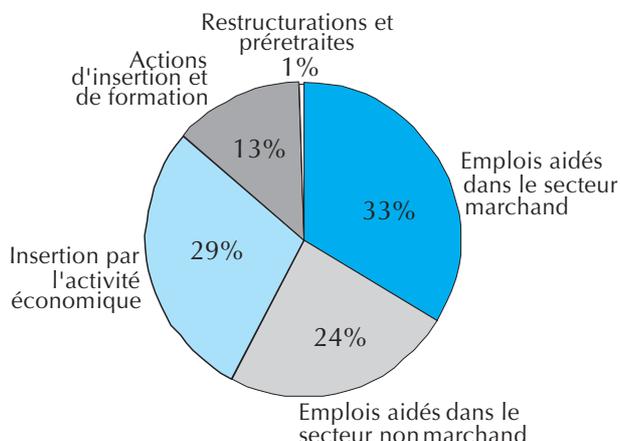
Une politique sociale d'embauche



L'année 2005 est marquée par la volonté des pouvoirs publics de favoriser le retour à l'emploi durable dans le cadre d'un Plan de Cohésion Sociale (PCS). Ce Plan conduit à la réforme des contrats aidés, notamment en faveur des jeunes (CIVIS, CJE, Contrat de Professionnalisation et d'Apprentissage) et cible plus précisément des publics bénéficiaires de minima sociaux ou handicapés (CI-RMA, Contrat d'Avenir, CAE). Les moyens consacrés à la création d'entreprises, au développement des services aux personnes et de l'insertion par l'activité économique sont aussi renforcés.

En Champagne-Ardenne, le programme d'accompagnement de jeunes en difficulté vers l'emploi démarre plutôt bien tandis que la réforme de l'apprentissage se met en place progressivement. L'accélération du développement des services est davantage marquée dans les emplois familiaux bien qu'en attente du Chèque-Emploi-Service Universel (CESU). Les résultats champardennais portant sur les créations d'entreprise montrent une progression du recours aux dispositifs ACCRE et EDEN.

Répartition des entrées dans les axes principaux de la politique d'emploi



Source : Dares

Publics jeunes : refonte des contrats en alternance

En un an, dans le secteur marchand, le nombre de bénéficiaires de mesures d'appui à l'accès à l'emploi régresse davantage en région (-10,0 %) qu'en France métropolitaine (-3,1 %). Leur part parmi les mesures de la politique d'emploi en vigueur reste cependant majoritaire (33,8 %).

La loi de cohésion sociale a procédé à une refonte et à une simplification des contrats aidés. En un an, l'ensemble des contrats en alternance signés diminue sensiblement (-21,7 % contre -14,1 % en métropole), du fait d'une montée en charge progressive des contrats de professionnalisation se substituant aux contrats de qualification, d'adaptation et d'orientation depuis octobre 2004. Neuf contrats sur dix concernent des jeunes de moins de 26 ans. L'objectif gouvernemental de moderniser et de développer les contrats d'apprentissage en les rendant plus attractifs commence seulement à produire ses effets dans la région. Ainsi, un léger fléchissement du nombre de nouveaux contrats conclus sur 12 mois est enregistré en 2005 (-4,4 % contre +5,6 % au niveau national).

Par ailleurs, la diminution sur 12 mois du nombre de bénéficiaires du Contrat Jeune en Entreprise (1 347 à fin décembre) se poursuit plus faiblement qu'au niveau national (-5,7 % contre -8,9 % en France). Depuis sa mise en place en juillet 2002, 5 871 embauches ont été réalisées en CJE, dont 70,5 % en faveur des jeunes hommes et 56,2 % au profit des titulaires d'un diplôme de niveau V (CAP, BEP). Les entreprises occupant moins de 10 salariés ont conclu 44 % des contrats. Toutes tailles d'entreprise confondues, deux contrats sur trois sont à temps plein.

En revanche, les actions d'insertion et de formation se développent (+21,6 % en un an) grâce à la mise en place du Contrat d'insertion dans la vie sociale (CIVIS) destiné aux jeunes. L'instauration du CIVIS a permis en 2005 l'accompagnement par les missions locales ou les PAIO de 3 280 candidats à l'insertion sociale et professionnelle.

Mesures pour l'emploi en Champagne-Ardenne en 2005

Unités : nombre et %	Nombre de personnes concernées	Variation 2005/2004	
		Champagne-Ardenne	France
Emplois aidés dans le secteur marchand	11 979	-10,0	-3,1
Emplois aidés dans le secteur non marchand	8 360	+4,8	-10,7
Insertion par l'activité économique	10 295	+8,7	+5,1
Actions d'insertion et de formation	4 638	+21,6	ND
Restructurations et préretraites	209	-41,1	ND

Source : DRTEFP Champagne-Ardenne, ANPE

Publics en grandes difficultés d'insertion : lente montée en charge des dispositifs particuliers

Dans le secteur marchand, pour favoriser le retour à l'emploi durable des publics en grandes difficultés d'insertion, deux types de contrats co-existent : le contrat d'initiative emploi et le contrat d'insertion-revenu minimum d'activité. Les embauches réalisées au titre des nouveaux CIE depuis mai 2005 sont en régression depuis septembre aux niveaux régional et national : 2.158 contrats ont été enregistrés en 2005 (2,5 % de l'ensemble métropolitain). Parmi les bénéficiaires, les hommes sont majoritaires et 62,9 % sont âgés de 26 à 50 ans, tandis que 21,4 % ont moins de 26 ans. Les personnes handicapées représentent 14,3 % des signataires, soit presque autant que l'ensemble des allocataires du RMI et de l'ASS. 45,7 % des titulaires d'un CIE étaient inscrits aux Assedic depuis au moins 24 mois. Le CI-RMA fait l'objet de peu d'actions individuelles d'accompagnement, de formation ou de VAE: seulement 31 en huit mois. Cependant, en représentant 2,4% des contrats métropolitains, la région n'apparaît pas en retard.

Les dispositifs ACCRE et EDEN en accordant des aides aux créateurs-repreneurs d'entreprise constituent deux autres mesures pour un accès ou un retour à l'emploi. En 2005, ces aides ont sensiblement progressé. Le nombre de bénéficiaires de l'ACCRE augmente de 19,6 % par rapport à 2004 (+7,0 % au niveau national) et celui de l'EDEN de 9,8 %.

Dans le secteur non marchand, la part des contrats offerts (23,6 % des emplois aidés) augmente de 0,8 point avec la mise en place de deux nouveaux contrats (CA et CAE), tandis qu'elle diminue de 3,1 points au niveau du territoire métropolitain.

Le recul significatif des CES (-42,2 %) et des CEC (-73,0 %), est largement compensé par les CA et les CAE malgré leur mise en œuvre récente : hausse globale de 4,8 % en un an, contrairement à l'évolution nationale (-10,7 %). En 2005, 8 360 personnes ont bénéficié d'un contrat aidé dans le secteur non marchand, soit 2,7 % des contrats conclus en France. Parmi les CAE, 71,9 % bénéficient aux femmes,

49,8 % des signataires sont âgés de 26 à 49 ans et un tiers a moins de 26 ans. En outre, 9,9 % sont des travailleurs handicapés et le niveau de formation de 22,6 % des salariés ne dépasse pas la fin obligatoire de la scolarité.

Insertion par l'activité économique et les emplois familiaux : en progrès

Le nombre de bénéficiaires d'actions d'insertion par l'activité économique et les emplois familiaux se développe davantage qu'à l'échelon national (+8,7 % contre +5,1 %) : tant par les associations intermédiaires (6,1 % mises à disposition de plus en moyenne mensuelle qu'en 2004) que par les associations d'emplois familiaux (+ 9,7 % en un an, dont +14,9 % par activité mandataire).

Enfin, l'intérêt pour le dispositif des VAE sur titres relevant du ministère du Travail progresse : 50 dossiers recevables de plus qu'un an plus tôt (73 en 2004). ■

Signification des sigles utilisés

ACCRE	Aide aux chômeurs créateurs d'entreprises
AS-FNE	Allocation spéciale du Fonds national de l'emploi
CA	Contrat d'avenir
CAE	Contrat d'accompagnement dans l'emploi
CES	Contrat emploi solidarité
CEC	Contrat emploi consolidé
CIE	Contrat initiative emploi
CI-RMA	Contrat d'insertion - Revenu minimum d'activité
CIVIS	Contrat d'insertion dans la vie sociale
CJE	Contrat jeune en entreprise
EDEN	Encouragement au développement d'entreprises nouvelles
PAIO	Permanence d'accueil, d'information et d'orientation)
	Validation des acquis de l'expérience

Martine Grisot
DRTEFP